

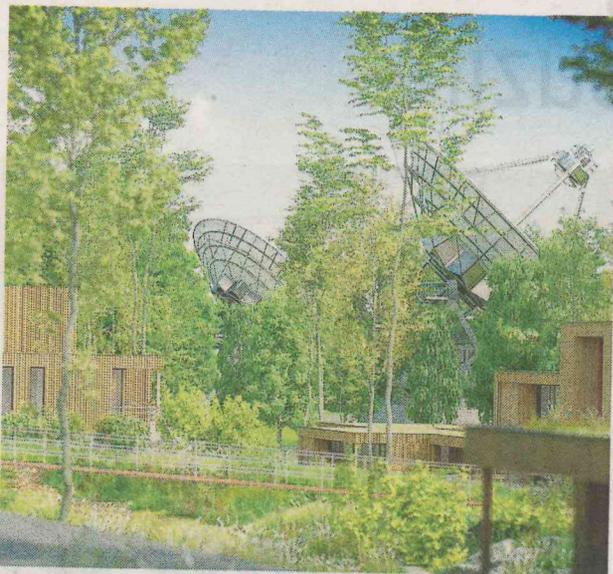
Jardin des paraboles : le promoteur porte plainte

ROCHEFORT

Ça sent un peu plus le vinaigre entre Christophe Nihon et les opposants à la reconversion du site de Lessive. Le premier attaque les seconds au pénal pour calomnie.

Il y a du nouveau pour le projet de Jardin des Paraboles, sur l'ancien site de la RTT, à Lessive.

Au niveau de la procédure, le projet requiert l'obtention d'un permis d'urbanisme groupé (plusieurs permis en un) dont l'unique demande est en contentieux administratif et donc toujours en cours. Le projet, néanmoins, avance pas à pas, et une étape importante a été franchie. Après l'acquisition de la conciergerie, l'Hostellerie des Paraboles a acheté 44 ha de forêt, de bâtiment et infrastructures. Actes de propriété en mains, cela permet



Le promoteur souhaiterait rencontrer les responsables nationaux des associations Natagora et Kick pour se focaliser sur les points de convergence.

au promoteur de sauver cet ancien site de l'abandon et de poursuivre son entretien. « Le patrimoine naturel, artistique et historique peut ainsi s'offrir une nouvelle vie », dit

Christophe Nihon. Mais, depuis le début, le Collectif des Antennes s'oppose vivement au projet. « Dogmatique », dit le promoteur. Le collectif est même allé jus-

qu'à introduire une plainte auprès de la FSMA, l'autorité des services et marchés financiers. « Cette plainte, ajoute Christophe Nihon, accuse le jardin des Paraboles d'avoir divulgué des mensonges dans le cadre d'une levée de fonds. » Après enquête et analyse approfondie de la FSMA, aucun des arguments avancés n'a été repris. La plainte se clôture par un non-lieu. « Trop, c'est trop », martèle le promoteur, qui se dit fatigué d'entendre et de lire, depuis 4 ans, ce qu'il considère comme de la manipulation de la vérité et des articles malveillants visant à mettre à mal le projet et brossant un portrait affligeant et erroné de son gérant. Hostellerie des Paraboles a déposé plainte au pénal à l'encontre de cinq personnes individuellement nommées et contre X, à savoir toute personne dont l'instruction révélerait que la responsabilité pénale est en-

gagée, comme auteur, coauteur ou complice... Les faits reprochés, sont qualifiés, notamment, de calomnie et de dénonciation calomnieuse. Ils sont complétés par une atteinte à la liberté d'entreprendre. « La vérité, c'est comme la Nature, il faut la préserver... » Christophe Nihon déclare vouloir, depuis longtemps, collaborer, échanger et co-construire l'avenir avec les acteurs locaux et des experts. Il regrette que le dialogue avec l'opposition n'ait jamais été possible. « Pourtant le Jardin des Paraboles est propice à la création d'initiatives citoyennes, en faveur de la nature et de la biodiversité. Pourquoi ne pas rencontrer les responsables nationaux de Natagora ou de l'ASBL Kick, sans a priori, pour leur expliquer enfin la vision correcte du projet et avancer ensemble, en commençant par focaliser sur les nombreux points de convergence ? »